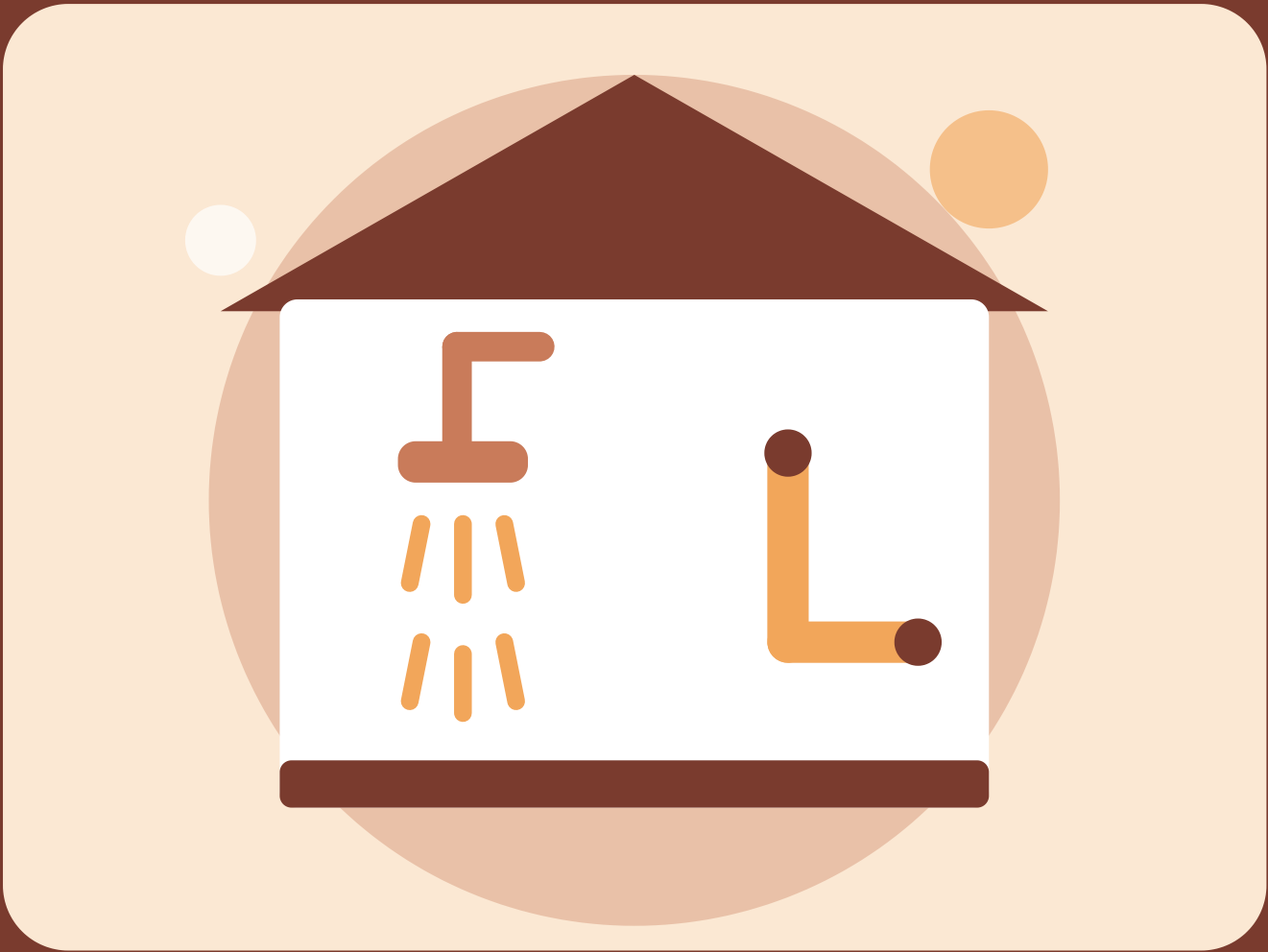


Rester chez soi : adapter son logement avec MaPrimeAdapt', pas à pas

Une douche à la place de la baignoire, des barres d'appui, un monte-escalier : pour vous ou pour un parent, savoir si vous avez droit à MaPrimeAdapt', combien elle paie, comment choisir l'accompagnateur et les artisans, dans quel ordre faire les démarches, et comment éviter les faux « partenaires de l'État ». Locataires et copropriétés compris. Montants 2026, check-list et lettres prêtes à adapter.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 17 novembre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Avez-vous droit à MaPrimeAdapt' ? 5
2. Combien l'aide paie, et pour quels travaux 7
3. L'accompagnateur obligatoire : l'AMO 9
4. Les démarches, dans l'ordre 11
5. Devis et artisans 13
6. Locataire ou copropriétaire 14
7. Les autres aides, à cumuler 16
8. Arnaques, refus et recours 17

La check-list et vos fiches 19

Vos lettres 21

Mentions et sources 23

Avant de commencer

MaPrimeAdapt' est l'aide de l'État pour adapter un logement à l'âge ou au handicap : remplacer une baignoire par une douche, poser des barres d'appui, installer un monte-escalier. Elle est versée par l'**Anah** (Agence nationale de l'habitat).

Depuis le **1er janvier 2024**, c'est l'aide unique pour ces travaux. Elle paie **50 % ou 70 %** des travaux, selon vos revenus, avec un **accompagnateur obligatoire**, l'AMO.

Montants et règles relevés le **17 novembre 2026** sur des sites officiels (Service Public, France Rénov', Anah). Les plafonds de revenus changent en général chaque **1er janvier**. Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles.

LES MOTS À CONNAÎTRE

France Rénov' : le service public qui vous conseille gratuitement sur vos travaux. Son site, france-renov.gouv.fr, sert aussi à déposer la demande.

AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) : le professionnel habilité par l'Anah qui vous accompagne du diagnostic jusqu'au paiement de l'aide.

GIR : le niveau de perte d'autonomie, de 1 (perte très forte) à 6 (personne autonome).

HT : hors taxes, c'est-à-dire sans la TVA.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je ne sais pas si j'y ai droit	Partie 1
Je veux savoir combien l'aide paiera	Partie 2
Je ne comprends pas le rôle de l'AMO	Partie 3
Je veux commencer les démarches maintenant	Partie 4
J'ai des devis à comparer	Partie 5
Je suis locataire, ou j'habite en copropriété	Partie 6
Je cherche les autres aides	Partie 7
Quelqu'un m'a appelé ou sonné chez moi pour ces travaux	Partie 8
Ma demande est refusée, ou les travaux posent problème	Partie 8

PARTIE 1

Avez-vous droit à MaPrimeAdapt' ?

Le test en quatre questions

- [ ] **Logement** : êtes-vous propriétaire et vivez-vous dans le logement, ou locataire d'un bailleur privé ?
- [ ] **Résidence principale** : est-ce votre résidence principale, en métropole ou outre-mer ?
- [ ] **Personne concernée** : vous, ou une personne de votre foyer, avez-vous 70 ans ou plus, ou 60 à 69 ans avec un GIR, ou un handicap reconnu ?
- [ ] **Revenus** : votre revenu fiscal de référence est-il sous le plafond « modestes » du tableau plus bas ?

Quatre oui : prenez rendez-vous avec un conseiller France Rénov' (Partie 4). Un doute : appelez-le quand même, le conseil est gratuit.

Le logement et la personne

L'aide concerne les **propriétaires qui occupent leur logement** et les **locataires du parc privé**, pour leur **résidence principale** (occupée au moins **8 mois par an**). L'Anah l'ouvre aussi, dans certains cas, aux **usufruitiers**, aux occupants d'un logement **en viager** et aux propriétaires modestes qui **hébergent gratuitement** un proche.

Il suffit qu'**une seule personne du foyer** remplisse l'une de ces conditions :

Situation	Condition
70 ans ou plus	Aucune condition de perte d'autonomie
60 à 69 ans	Être classé dans un GIR (de 1 à 6)
Handicap	Taux d'incapacité d'au moins 50 %, ou droit à la PCH

Service Public cite aussi le taux reconnu par l'**ONACVG** (anciens combattants) et le droit à l'**AEEH** ou à l'**AAH** ; France Rénov' ne cite que le taux de 50 % et la PCH. En cas de doute, demandez au conseiller.

Le GIR est évalué par un professionnel de santé, en général le **médecin traitant** ou l'**équipe médico-sociale du département** (Anah).

Les revenus

On regarde le **revenu fiscal de référence** de votre dernier avis d'impôt, en additionnant **toutes les personnes du foyer**. Exemple de l'Anah : si vous hébergez votre père, vos revenus et les siens s'additionnent.

Plafonds 2026 (revenu fiscal de référence du foyer) :

Personnes	Très modestes, hors Île-de-France	Modestes, hors Île-de-France	Très modestes, Île-de-France	Modestes, Île-de-France
1	17 363 €	22 259 €	24 031 €	29 253 €
2	25 393 €	32 553 €	35 270 €	42 933 €
3	30 540 €	39 148 €	42 357 €	51 564 €
4	35 676 €	45 735 €	49 455 €	60 208 €
5	40 835 €	52 348 €	56 580 €	68 877 €
En plus	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 7 116 €	+ 8 663 €

« Très modestes » : aide à 70 %. « Modestes » : aide à 50 %. Les plafonds « hors Île-de-France » valent aussi outre-mer.

Au-dessus du plafond « modestes », MaPrimeAdapt' n'est pas possible. Regardez alors les autres aides (Partie 7).

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Rester chez soi : adapter son logement avec MaPrimeAdapt', pas à pas

Le guide complet compte 23 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Combien l'aide paie, et pour quels travaux
3. L'accompagnateur obligatoire : l'AMO
4. Les démarches, dans l'ordre
5. Devis et artisans
6. Locataire ou copropriétaire
7. Les autres aides, à cumuler
8. Arnaques, refus et recours

\+ La check-list et vos fiches

\+ Vos lettres